

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Dominique Rolle*

Date de dépôt : 17 mars 2010

Interpellation urgente écrite **Les bagnards du département de la solidarité et de l'emploi: travail à 2,50 F de l'heure...**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il m'a été rapporté que l'Etat de Genève aurait signé des contrats de travail pour des chômeurs placés aux « mesures cantonales » dans des conditions tout à fait inacceptables. Il m'a été indiqué que des personnes seraient payées 2,50 F de l'heure : ce contrat aurait été signé par le directeur des « mesures cantonales ». Dans un autre cas, un médecin recevrait une rémunération de 1700 F par mois pour un plein temps. Ce sont des exemples particulièrement criants, mais de nombreux autres chômeurs en fin de droit sont contraints d'accepter des emplois sous-payés, sous peine d'être l'objet de sanctions.

De telles rémunérations sont proprement indécentes. Comment pourriez-vous vivre avec des salaires pareils, qui font de ces travailleurs de vrais bagnards du 21^e siècle ? On se trouve face au scandale des « mesures cantonales », qui sont une manière déguisée de sous-payer les résidents genevois au moment où l'Etat de Genève engage des Frontaliers avec des salaires tout à fait normaux.

Si un employeur privé se permettait un tel niveau de rémunération, il serait immédiatement «épinglé». Est-ce à dire que l'Etat de Genève se permet n'importe quoi et peut exploiter ces esclaves modernes que sont les chômeurs en fin de droit ? C'est surtout cette main-d'œuvre à bon marché qui est utilisée à des tâches productives dans les services publics, l'Etat de Genève tirant ainsi profit de la situation difficile d'un nombre important de nos Citoyennes et Citoyens, ce qui est inacceptable.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question :

Combien de personnes astreintes aux « mesures cantonales » reçoivent-elles moins de 2500 francs par mois pour des plein-temps, et dans quels services travaillent-elles ?